

AUX ORIGINES DE LA PENSÉE TOTALITAIRE: ERNST JÜNGER, L'AMI DE FRANÇOIS MITTERRAND...

Le Monde du jeudi 19 février 1998 consacre deux pages à l'idéologue allemand Ernst Jünger.

L'homme qui voulait «*témoigner par le feu et le sang*» et qui a écrit les lignes suivantes: «*Marchez donc, régiments, et donc, pièces d'artillerie, et portez pour nous témoignage avec vos gueules de lions rugissantes et vos langues de feu!*» est mort le 17 février 1998 à 102 ans... dans son lit !!!

Il avait également écrit: «*Lorsqu'on fait appel à mon nationalisme, je réponds en nationaliste, lorsqu'on me demande d'être européen, je le suis*».

Formule qui résume très exactement le thème de «*l'Europe Nouvelle*» développée par la propagande nazie pendant la dernière guerre.

Toujours selon le Monde, en 1930, Jünger publie un bref essai «*La mobilisation totale*». L'adjectif total est appelé à un bel avenir, mais déjà Mussolini l'avait utilisée au début de 1920 pour défendre son mouvement.

Comme on peut le constater, la pensée de Jünger se rattache directement à l'idéologie fasciste et nazie, elle fonde et justifie, notamment, les notions de «*guerre éclair*» ou de «*guerre totale*» expérimentées par les nazis pendant la dernière guerre mondiale, et, plus récemment, reprises par l'impérialisme américain dans sa tentative d'extermination du peuple irakien.

Et le Monde poursuit: «*Un ami de Jünger, le politologue Carl Schmitt, s'en est également servi pour formuler, dans une conférence de 1927 publiée en 1930, "La Notion de politique" (Flammarion, «Champs», n°259), sa propre théorie de l'État moderne. L'État moderne est, selon Schmitt, confronté, pour la première fois dans l'histoire, à la nécessité de gérer des sociétés de masse - des sociétés soumises au "règne de la technique". Il doit donc, s'il veut survivre, assurer son emprise sur la "totalité" de l'existence des citoyens qui le composent. A l'opposé de l'État démocratique, fragilisé par son indulgence coupable envers le pluralisme et l'individualisme, l'État moderne, soucieux de sa propre puissance, ne peut se désintéresser ni des forces économiques, ni des forces idéologiques. Il lui appartient d'organiser, canaliser et diriger les unes aussi bien que les autres*».

On trouve là une définition exacte du totalitarisme qui trouve aujourd'hui son expression la plus achevée dans la politique mise en œuvre de la «*Commission de Bruxelles*».

C'est aussi ce qui guidait toute la politique de «*collaboration*» avec l'occupant allemand, menée par Vichy de 1940 à l'effondrement du «*Troisième Reich*». Pas étonnant, dans ces conditions, que le vichyste François Mitterrand, devenu Président de la République Française, à l'occasion de ses cents ans, ait rendu hommage à son «*ami*»:

«*Mêlé, jusqu'à risquer sa vie, aux fureurs du siècle, il se tient à l'écart de ses passions (...) Entre adhésion et résistance, respect du réel et refus des fatalités, Jünger dessine l'espace de la liberté humaine et de ses vrais combats (...) Nous avons causé de tout cela lors de trop brèves rencontres. L'homme qui me faisait face frappait par son allure. Elle est d'un Romain, altière et simple, inaltérable*».

Pendant la dernière guerre, Ernst Jünger censurait les lettres des soldats allemands, pendant que son ami François Mitterrand établissait, à l'usage de la police de Vichy, des fiches sur les résistants.

Tels étaient nos deux grands hommes !

Alexandre HÉBERT.

EUROPE: QUEL HÉRITAGE COMMUN?

Dans la construction européenne, le Vatican est aux avant-postes pour faire prévaloir ses intérêts et sa conception du monde. Pour l'État du Latran, l'Europe ne peut se concevoir qu'en filiation directe avec le Saint-Empire Romain Germanique, époque bénie où le pape était véritablement aux commandes et dictait sa loi à la société civile.

C'est pourquoi, dès 1948, Pie XII va mettre en avant la notion du christianisme «*comme héritage culturel commun*» afin de tenter d'être incontournable dans la construction de la Communauté Européenne. Depuis, nous allons assister à une véritable offensive révisionniste de l'Histoire, pour accréditer que seul le christianisme est le vecteur commun des peuples et des Etats en Europe.

Une histoire écrite au verso

Les libres penseurs ne sauraient contester que le christianisme a été bien présent dans l'histoire de notre continent, mais certainement pas dans une démarche globalement positive. Comme le rappelait Victor Hugo, dans le plus beau discours politique de tous les temps, au moment du débat sur la loi Falloux:

Ah ! Nous vous connaissons! Nous connaissons le parti clérical. C'est un vieux parti qui a des états de service. C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux états merveilleux: l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au-delà du missel et qui veut cloître la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a fait l'intelligence de l'Europe, elle les a fait malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. Il est opposé à tout».

Le christianisme a laissé une longue trace sanglante, jonchée de millions de cadavres, à travers le temps et à travers l'Europe. De l'évangélisation forcée des peuples du Nord à la Chouannerie, des croisades contre les musulmans et les juifs à celles contre les hérétiques, les cathares et les vaudois, de l'Inquisition à la contre-réforme, de la révocation de l'Édit de Nantes aux dragonnades, de la condamnation des déclarations des droits de l'Homme à la répression de la Commune de Paris, toute l'action du catholicisme se résume à une lutte incessante contre le progrès et la liberté.

On nous rétorquera qu'il y a eu l'art chrétien, les cathédrales et que les moines dans les abbayes ont sauvé la culture et les livres et qu'il faut donc tout relativiser dans l'héritage. Nous répondrons qu'en ce qui concerne l'art, la religion étant le seul canal autorisé pour qu'il s'exprime, il y aurait pu avoir aussi de la création artistique autrement, la Renaissance l'a amplement démontré.

Quant à la préservation de la culture et des livres et manuscrits, cela fut fait au prix d'un véritable génocide culturel qui commença par l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie où tout le savoir antique était accumulé et par une gigantesque opération multiséculaire de censure. C'est l'Église qui décidait seule ce qui pouvait être préservé, recopié et lu. Aujourd'hui encore, les trésors de mémoire qui gisent dans les caves du Vatican, sont encore interdits à la connaissance des chercheurs et du public.

Le continent européen doit beaucoup à la Méditerranée. Ce fut aussi un champ d'action où le christianisme fit des ravages. Comme le notait justement Mohammed Arkoun lors du colloque «*Humanisme ou barbarie*»; tenu en octobre 1992 à l'initiative du *Centre d'Action Laïque* de Belgique:

«1492, c'est l'expulsion des juifs d'Espagne. C'est la fin d'une aventure humaniste d'expression arabe, la langue arabe a été l'expression de la culture la plus haute dans tout le monde méditerranéen jusqu'au XII^{ème} siècle au moins, en fait jusqu'au XIII^{ème} Siècle, jusqu'à la chute de Grenade; 1492, c'est l'expulsion des juifs qui participaient à cet humanisme en Andalousie et, vingt ans plus tard, c'est l'expulsion des derniers musulmans en Andalousie».

Quant à la constitution des États, elle se fait contre l'idée même de l'universel (Saint Empire), sous la houlette des papes. Comme le rappelle Blandine Kriegel à ce même colloque:

«La reconnaissance de la pluralité des États et d'un ordre international qui s'oppose à l'idée d'un empire universel unique et qui produit tôt en Europe, dès la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, l'équilibre européen. Sur ce plan, le droit de l'État souverain est associé à la création du droit international moderne qui trouve

son expression, dès 1625, dans "Le droit de la guerre et de la paix" du Hollandais Grotius, lequel reconnaît l'égalité et la pluralité des États souverains dont les relations doivent être régies par le consentement et par le pacte. Dans ces rapports entre les États, la «bella diplomatica» - ce joli terme est italien -, la guerre avec des diplomates (des titres) remplace la guerre tout court. On ne combat plus avec des canons et des mousquets mais avec des actes et des titres juridiques. Le diplomate pousse d'un coup d'épaule le militaire, l'ambassadeur remplace le lansquenet. C'est le temps des négociations, de la recherche frénétique des titres de droit, de la collation et de la réformation des codes, de l'apparition des légistes et des constitutions, c'est le temps de l'État de droit».

Le véritable héritage

Les Sociétés modernes trouvent leurs véritables racines dans l'Antiquité gréco-romaine. En effet, les cités grecques sont gouvernées par les citoyens et non par les dieux, les religions sont des rites sociaux, les temples protègent les statues, nul n'est obligé de croire en quoi que ce soit, seul le respect des croyances et de l'autorité est exigé. C'est la raison humaine qui est souveraine et non une quelconque «vérité révélée».

Rome accorde la citoyenneté à tous les habitants de l'Empire. C'est la création du droit qui régit la société par des lois et qui garantit la sécurité juridique. C'est donc en toute logique, qu'à l'époque sont créés les concepts de République et de Nation.

De la Renaissance à la Révolution Française

La Renaissance fut cette période de l'histoire en Europe où l'on vit un renouveau des arts et de la culture de l'Antiquité.

«Elle commença en Italie au XV^{ème} siècle et se répandit dans l'Europe occidentale au XVI^{ème} siècle. Durant cette période, la société féodale morcelée du Moyen Age, avec son économie agricole et sa vie intellectuelle et culturelle dominée par l'Église, se transforma en une société de plus en plus dominée par des institutions politiques centralisées, avec une économie urbaine et commerciale, et un patronage laïque de l'enseignement, des arts et de la musique.

Le terme de Renaissance fut utilisé pour la première fois en 1855 par l'historien Jules Michelet pour parler de la «découverte du monde et de l'homme» au XVI^{ème} siècle. Le grand historien suisse Jakob Burckhardt, dans sa «Civilisation de l'Italie au temps de la Renaissance (1860)», élargit la conception de Michelet. En définissant la Renaissance comme la période entre les peintres italiens Giotto et Michel-Ange, Burckhardt caractérisait l'époque par la naissance de l'humanisme et de la conscience modernes après une longue période d'obscurantisme...

L'Histoire devint une discipline de la littérature plutôt que de la théologie. Les historiens de la Renaissance rejetèrent la division médiévale chrétienne de l'histoire commençant par la Création, suivie par la venue de Jésus-Christ et s'achevant par le Jugement dernier. La vision de l'histoire, à la Renaissance, comportait également trois parties: elle commence par l'Antiquité, suivie par le Moyen Âge et enfin l'âge d'or de la Renaissance qui venait de commencer. Tandis que les savants médiévaux condamnaient le monde païen grec et romain, qu'ils estimaient peuplé d'ignorants et de barbares vivant dans le dernier âge avant le "Jugement dernier", leurs homologues de la Renaissance révéraient les Anciens, et proclamèrent que leur propre époque serait celle de la Lumière et de la renaissance des classiques. Cette vision fut exprimée par de nombreux penseurs de la Renaissance appelés humanistes».

C'est toute la société qui se dresse contre le carcan du christianisme et recherche passionnément son passé, occulté par les moines, pour construire un avenir radieux sur terre et non dans un hypothétique paradis céleste. L'homme est placé au centre, la perfection du corps par l'exercice physique est un but essentiel contre toute l'idéologie chrétienne de mortification.

Au même moment, où le pape Paul II déclare: «la science est l'ennemi de la religion», on découvre la perspective en trois dimensions. La science, malgré l'interdit papiste, continue de progresser. Galilée applique les modèles mathématiques à la physique. La géographie est bouleversée par les explorations hors de l'Europe, on traduit Ptolémée et Strabon. Pétrarque et Érasme recherchent l'homme dans la théologie et la Bible.

Montaigne peut alors écrire cette maxime si évidente: «Et au plus élevé trône du monde, si ne sommes assis que sur notre cul, les plus belles vies sont, à mon gré, celles qui se rangent au modèle commun et humain, avec ordre, mais sans miracle et sans extravagance».

On parle beaucoup moins de Dieu et beaucoup plus de l'homme. Ce renouveau dans l'Europe trouvera sa pleine concrétisation dans la Révolution Française. Mais avant, la Réforme avait été aussi une certaine forme d'expression de la révolte contre la tyrannie ecclésiastique. Dans la période qui la précède, Jean Hus réclame: «*la coupe au peuple*». C'est la révolte des paysans contre les princes, révolte qui sera matée dans le fer et dans le feu par les dirigeants protestants. Il fallait maintenir l'ordre social. Comme le note Jean-Paul Willaime au colloque du C.A.L.:

«Le protestantisme luthérien est resté, quant à lui, beaucoup plus longtemps lié à une culture politique non démocratique s'originant dans une interprétation de la doctrine des deux règnes (spirituel et temporel) qui a favorisé le respect des autorités et l'indifférence par rapport aux formes de gouvernement. Luther, en confiant l'organisation de l'Église aux princes, qui devenaient ainsi summus episcopus, ne s'est intéressé, contrairement à Calvin, ni à l'organisation de l'Église, ni à celle de la cité. Luther n'a pas une vision positive du politique; la nécessité d'une autorité temporelle est, pour lui, une nécessité malheureuse liée à la situation de détresse (notomung) créée par la chute. D'où, chez les protestants luthériens, une tendance au conformisme politique dont on a pu observer les effets aussi bien dans l'Allemagne nazie que dans l'Allemagne communiste».

Démocratie, République et Laïcité

Quand les révolutionnaires adopteront le 26 août 1789 la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, sans véritablement s'en rendre compte, ils engageront un processus irréversible de laïcisation intégrale de la société.

Avant, l'homme n'était qu'une créature de Dieu et n'avait que des devoirs envers son créateur et son représentant sur terre, l'Église. Avec la Révolution Française, c'est désormais l'homme qui devient le pivot et le pilier de la société. Désormais, il a des droits, simplement parce qu'il est homme. Le lien est rompu avec le divin.

Le mouvement des Lumières trouvera sa réalisation dans le choc des Titans de la Révolution Française qui embrasera toute l'Europe. Les idées de démocratie, de révolution, de république et de laïcité deviendront des forces matérielles immenses. Les peuples vont désormais s'en emparer pour construire leur avenir. Ces idées deviendront désormais les éléments essentiels des débats et des différenciations qui marqueront les XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

La Commune de Paris de 1871 sera une référence explicite à celle de 1793. Les révolutionnaires de 1848, 1871, 1905, 1917, 1936, et d'aujourd'hui, dans toute l'Europe et plus largement sur tous les continents, se réfèrent toujours à la Grande Révolution (comme l'appelait Kropotkine). Cette gigantesque mêlée sociale puisera largement dans les idées de l'Antiquité et de la Renaissance. L'Humanité a fait désormais sienne la devise de Protagoras et lui a donné toute sa dimension.

La lutte pour la démocratie véritable est bien le seul héritage positif et commun des peuples et des nations en Europe.

C'est ce que nous rappellerons, notamment, dans la manifestation internationale à Bruxelles, le 21 juin 1998, «*Pour la laïcité en Europe*».

Christian EYSCHEN.

L'A.M.I.: STADE ULTIME DU MONDIALISME

L'*accord multilatéral sur l'investissement* (A.M.I.) n'a pas fait l'objet de beaucoup de publicité, c'est un euphémisme, on peut même dire que l'A.M.I. est élaboré au sein de l'O.C.D.E. par les émissaires de 29 pays, dans le plus grand secret, et ce, depuis mai 1995.

Les chantres du mondialisme économique aiment travailler à couvert, loin du regard des citoyens, sans guère se soucier de cet encombrant principe que l'on nomme «*Démocratie*». A la lecture de cet accord, on

comprend aisément la discrétion de ses rédacteurs. La vocation de l'A.M.I. est d'asseoir définitivement le pouvoir des sociétés multinationales sur les états et les peuples. Renato Ruggiero, Directeur Général de l'O.M.C. n'y va pas par quatre chemins, il s'agit, dit-il de la «*constitution d'une économie mondiale unique*».

Le profit roi

L'objectif central de l'A.M.I. consiste à éliminer tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, tend à imposer des limites aux profits des multinationales. Tous les types d'investissements sont concernés et font l'objet d'une liste détaillée et exhaustive figurant dans l'accord. Au titre de la protection de l'investissement, l'AMI stipule que: «*chaque partie contractante accorde aux investissements qui sont réalisés sur son territoire par des investisseurs d'une autre partie contractante un traitement loyal et équitable ainsi qu'une protection et une sécurité complète et constante*».

Pour qui sait lire, il est clair que cette notion de «traitement loyal et équitable» constitue une remise en cause des notions de monopole (déjà sérieusement mise à mal par la gauche plurielle, notamment dans le domaine des transports et communications) et de service public. Qu'est-ce qui pourrait empêcher un investisseur étranger d'ouvrir des écoles privées sur le territoire français et, au nom de la loyauté et de l'équité, d'obtenir des différentes collectivités territoriales les mêmes aides financières que celles accordées aux écoles publiques? Il est précisé également: «*qu'une partie contractante n'entrave pas, par des mesures déraisonnables ou discriminatoires, l'exploitation, la gestion, le maintien, l'utilisation, la jouissance ou l'aliénation d'investissements qui sont réalisés sur son territoire par des investisseurs d'une autre partie contractante*».

Gageons que dans l'esprit de nombres de capitalistes les impôts sur les sociétés, par exemple, sont des «*mesures déraisonnables*»! N'en serait-il pas de même concernant l'interdiction du travail des enfants? L'accord en évoquant «*l'abolition des formes de travail des enfants qui constituent une exploitation*» admet implicitement que certaines formes de travail des enfants seraient acceptables. Une chose est sûre; que les doux rêveurs, écologistes et consorts, en soient bien assurés, avec l'AMI il sera hors de question de vouloir interdire l'importation de veaux aux hormones ou de prendre des mesures antipollution qui sont autant de mesures attentatoires à la liberté des investisseurs. Il faudra aussi jeter aux oubliettes de l'histoire toute velléité de nationalisation: «*Une partie contractante ne peut exproprier ou nationaliser directement ou indirectement un investissement réalisé sur son territoire par un investisseur d'une autre partie contractante, ni prendre une ou plusieurs mesures d'effet équivalent*».

L'arme antigèrves

La consécration de la dictature des multinationales ne semble pas choquer outre mesure nos dirigeants: «*les règles de l'accord multilatéral sur les investissements contribueront à assurer la solidité du cadre juridique des échanges*» (communiqué de Matignon 07/01/98). La stratégie de la gauche plurielle se précise, le baroud d'honneur du gouvernement pour obtenir «*l'exception culturelle*» mené tambour battant par les «*intellectuels de gauche*», est le rideau de fumée qui cache les vrais enjeux de l'AMI. La docilité des gouvernements étant acquise, il reste à se prémunir contre les réactions, forcément imprévisibles et peu raisonnables, de la classe ouvrière. Qu'à cela ne tienne, tout est prévu (même la révolution!) dans un chapitre de l'accord appelé fort joliment «*protection contre les troubles*»:

«*Un investisseur d'une partie contractante qui subi un préjudice concernant l'investissement qu'il a réalisé sur le territoire d'une autre partie contractant, en raison d'une guerre ou d'un autre conflit armé, d'un état d'urgence, d'une révolution, d'une insurrection, de troubles civils ou d'autres événements similaires survenant sur le territoire de cette partie contractante, bénéficie de la part de cette autre partie contractante, en ce qui concerne toute restitution, indemnisation a tout autre règlement, d'un traitement qui n'est pas moins favorable que celui qu'elle accorde à ses propres investisseurs ou aux investisseurs de tout État tiers, celui de ces deux traitements qui est le plus favorable étant accordé à l'investisseur*».

Il y a fort à parier que plutôt que de payer des dédommagements aux investisseurs «lésés» par des mouvements sociaux, tout gouvernement digne de ce nom préférera prendre des mesures restreignant le droit de grève.

Suprema lex

Lorsqu'une multinationale estimera qu'un état nuit à ses profits, il lui sera possible de choisir un tribunal à

sa convenance, y compris la «*chambre de commerce internationale*». Des gouvernements «*élus*» jugés par des commerçants au profit d'autres commerçants, voilà qui ne manque pas de piquant et qui nous promet des jugements des plus équitables!

Il est de coutume de dire que ce qu'une loi a fait une autre loi peut le défaire. Il s'agit d'une maxime qui n'aura plus cours sous la dictature des marchés. En effet, tout état signataire de l'AMI ne pourra demander son retrait de l'accord qu'au bout de cinq ans et devra attendre quinze autres années avant que son retrait ne soit effectif. Voilà une perspective qui laisse peu de place à la démocratie d'autant que «*toutes les mesures non conformes à l'AMI seront réduites et finalement éliminées...*».

Résistance

L'AMI est l'aboutissement des efforts des multinationales pour instaurer une véritable dictature économique. On retrouve dans ce traité la même philosophie «*libérale*» qui inspirait les différents traités économiques internationaux: Maastricht, Amsterdam, Alena, etc... Il est donc plus que temps d'organiser la résistance. Le mouvement ouvrier doit se mobiliser contre ce qui constitue une attaque contre son existence même. Sachons, nous, militants anarcho-syndicalistes, prendre toute notre place dans ce combat déterminant pour l'avenir de la démocratie et de la civilisation.

M. Blondel, dans un récent éditto, préconise d'amender cet accord. Menons le débat dans nos organisations syndicales afin de faire triompher le seul mot d'ordre possible: l'AMI n'est pas amendable, nous devons nous battre pour que les autorités de notre pays ne signe pas cet accord antisocial et antidémocratique.

Christophe BITAUD.

«*L'ANARCHO-SYNDICALISTE*»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.
